

26-4.

# LE PUBLICISTE.

NONIDI 9 Vendémiaire, an IX.

— 1 octobre, 1800. —



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris

## ITALIE.

De Milan, le 15 septembre (28 fructidor).

Le général Brune partit le 12 pour l'armée. La veille de son départ il adressa à la commission du gouvernement une lettre ainsi conçue : « Citoyens, je pars demain de Milan. Tandis que je vais combattre l'ennemi commun, je compte sur votre zèle pour le maintien de la tranquillité publique dans l'intérieur de la république cisalpine. Vous atteindrez facilement ce but, si les malveillans sont sévèrement punis, les bons citoyens encouragés, & si sur-tout l'ardeur civique de la garde nationale est par-tout excitée & sagement dirigée. Il est, en outre, de la plus grande nécessité que votre police redouble de surveillance. Je laisse, citoyens, au général de brigade Vignote le commandement de la Lombardie, & à l'adjudant-commandant Hullin celui de la place de Milan. Je suis persuadé qu'il régnera la plus parfaite harmonie entre ces officiers-généraux & vous, dans tout ce qui regardera le bien public; & je dois attendre les meilleurs effets de votre vigilance, du zèle de la garde nationale, & du bon esprit qui anime en général les habitans de la république cisalpine.

De Modene, le 15 septembre (28 fructidor).

Lucques & son territoire ont été définitivement évacués par les Français. Les 10 mille hommes qui étoient campés hors la porte de Bologne, sont partis pour Corregio.

Les Autrichiens ont pareillement évacué Ferrare, & ont repassé le Pô. Il n'en est resté que 300 environ dans la forteresse. Avant de partir, ils ont exigé une contribution de 80 mille écus.

On mande de Naples que le roi a restitué au pape le gouvernement de Ponte-Corvo, & que des ordres ont été aussi donnés pour la restitution du duché de Benevent au saint pere.

## RUSSIE.

De Riga, le 10 septembre (23 fructidor).

On vient de publier ici ce qui suit :

« D'après les ordres de S. E. M. le général-major & commandant de Riga, chevalier Popow, en date du 23

août (8 septembre), le magistrat annonce au public que S. M. I. ayant appris les procédés violens de l'Angleterre contre le Danemarck, & qu'une escadre anglaise a passé le Sund, ce qui en ferme le passage & a une grande influence sur tout le commerce de la mer Baltique, a ordonné que pour avoir une sûreté contre les pertes qui pourroient en résulter pour le commerce russe, il doit être mis un séquestre sur tous les capitaux appartenans aux anglais, jusqu'à ce que les véritables intentions de la cour d'Angleterre soient connues, & qu'on doit veiller sévèrement à ce que ces capitaux ne sortent de la Russie sous aucun prétexte, sans néanmoins les enlever ni entraver le commerce intérieur. C'est à quoi chacun doit se conformer exactement ».

Aujourd'hui on a mis un embargo sur 5 vaisseaux anglais.

Nota. On doit observer que ces ordres ont eu lieu avant que l'on connût à Pétersbourg la convention du 20 août entre le Danemarck & l'Angleterre.

## SUEDE.

De Stockholm, le 10 septembre (23 fructidor).

La prospérité de ce royaume s'accroît tous les jours, sous le règne du prince actuel.

La banque nationale s'occupe avec succès de l'acquit des dettes publiques. L'emprunt qu'elle a ouvert se remplit rapidement. Elle a fait cet emprunt en or & en argent prohibés, parce qu'il est destiné à éteindre les billets de créance de l'Empire sur la Suede, & les particuliers sont bien aises de changer des rentes mortes contre des capitaux productifs.

On ne peut douter que le roi n'ait pris la part la plus sérieuse aux démêlés de l'Angleterre & du Danemarck, & ce fut sans doute sur cette affaire importante que porterent les délibérations d'une assemblée extraordinaire du conseil d'état, qui eut lieu il y a quelques jours, immédiatement après l'arrivée de deux couriers, l'un de Copenhague, l'autre de Pétersbourg.

## HONGRIE.

De Presbourg, le 16 septembre (29 fructidor).

Aujourd'hui, il a été ouvert ici, sous la présidence de M. le comte Charles Palfy d'Erdædi, une congrégation générale des états, dans laquelle il a été fait lecture du rescrit royal adressé le 4 à tous les comitats du royaume, au sujet d'une insurrection générale de la noblesse. Ce rescrit nomme en même tems les quatre généraux de district qui doivent commander sous l'archiduc palatin; savoir: pour le district au-delà du Danube, M. le général-major prince Nic. Esterhazi; pour le district en-deçà du Danube, M. le F. M. L. André de Benjowsky; pour le district de ce côté de la Theiss, M. le F. M. L. Jean, baron de Meszaros; & pour le district de l'autre côté de la Theiss, M. le F. M. L. baron Gabr. Spleny de Mihaldi.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 16 septembre (29 fructidor).

La levée qui se fait dans la Basse-Autriche, doit produire dix bataillons d'infanterie légère, & cinq divisions de cavaliers, qui ne sont engagés que pour trois mois. Une proclamation, publiée le 15 dans cette province, porte, que tous les sujets & habitans sont invités à s'enrôler volontairement dans le corps des chasseurs, ou à contribuer de leur mieux en fournissant de l'argent ou des armes à la défense de la patrie. Le recrutement forcé doit commencer le 20, & l'on prendra ceux qui ne se seront pas offerts volontairement, tant naturels du pays, que sujets de l'Empire. On a dressé un état de tous les chevaux de luxe, pour être employés au besoin. Le duc de Saxe-Teschén a offert tous les chevaux de ses écuries.

P R U S S E.

De Berlin, le 16 septembre (29 fructidor).

Le citoyen Louis Bonaparte est arrivé aujourd'hui en cette capitale. Avant de partir de Paris, il a écrit au roi pour témoigner à S. M. le désir d'assister aux réves d'automne, & il en a reçu une réponse très-flatteuse, portant que S. M. le verroit avec beaucoup de plaisir, & qu'elle tâcherait de lui rendre agréable son séjour en ce pays.

M. le comte de Haugwitz donna samedi un grand dîner diplomatique, où se trouverent les ministres de France & de Russie; on remarqua qu'ils se traitèrent fort amicalement, & l'on est de plus en plus persuadé que les deux puissances sont sur le point de se rapprocher.

Notre gouvernement est plus que jamais en bonne intelligence avec la cour de Pétersbourg. A l'occasion du traité d'alliance renouvelé entre les deux cours, les ministres respectifs des deux monarques ont reçu les présens d'usage.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 22 septembre (5<sup>e</sup>. jour complément.).

Les mesures vigoureuses que l'empereur de Russie vient de prendre contre les Anglais, prouvent que les gazettes d'Allemagne, influencées par les agens anglais, avoient entièrement induit le public en erreur, lorsqu'elles ont débité que Paul I<sup>er</sup>. s'étoit brouillé avec la cour de Copenhague, parce qu'elle n'avoit pas voulu accéder à la coalition du Nord contre la suprématie maritime de la Grande-Bretagne. On doit être aujourd'hui bien convaincu que l'injure faite au Danemarck a été vivement sentie par la Russie & par la Suede. Si le ministère danois a montré de la condescendance, *manet alta, mente repostum*, & les préparatifs qui se font dans les ports des trois puissances, donnent lieu de croire que l'orage formé contre les prétentions des Anglais n'a été que momentanément écarté.

Extrait d'une lettre de Munich, du 22 septembre 5<sup>e</sup>. jour complémentaire.

Ce qu'on avoit prévu s'est parfaitement vérifié. L'empereur, témoin de la désorganisation & de la foiblesse de son armée, effrayé des dispositions formidables faites par le général Moreau, n'a pas cru devoir courir le risque des événemens, & a consenti à tout ce qui lui a été proposé. Le 19, le général Lahorie se rendit au quartier-général de l'armée autrichienne, & revint le soir annoncer au général

Moreau que l'empereur demandoit un délai de 24 heures. Le 20, de grand matin, il retourna auprès de l'empereur, & dans la nuit il apporta la convention signée.

Le 21, le général Moreau a expédié un de ses adjudans à l'électeur à Amberg. On fait diverses conjectures sur cette mission, qui paroît ne pas devoir être d'une nature agréable pour ce prince. Il paroît qu'on est parvenu à le déterminer à mettre à la solde anglaise un nouveau corps de troupes de 10 à 12 mille hommes, qu'il étoit hors d'état, faute d'argent, d'entretenir dans le Haut-Palatinat, & qu'il n'a pas cru devoir licencier pour ne pas être entièrement à la merci des Français & des Autrichiens. C'est une situation bien triste que la sienne.

L'article des préliminaires de paix, signés à Paris par M. de Saint-Julien, qui assure l'intégrité de la Bavière, fera un grand effet en Allemagne. Il est très-politique d'ailleurs pour nous de ne pas céder à l'empereur l'évêché de Saltzbourg, ni celui de Passau, comme il l'est de chercher à donner à la Bavière une frontière militaire du côté de l'Autriche pour la défendre contre l'ambition de cette puissance, & en faire ainsi une de nos barrières. La Bavière auroit cette ligne militaire, si l'Autriche étoit forcée, par les circonstances, de lui rendre le quartier de l'Inn, injustement arraché par le traité de Teschen, en 1778, & de lui céder le Tyrol jusqu'aux Sommets, pays qui lui appartenoit jadis. La Bavière, sans le Tyrol, auroit toujours une frontière militaire; mais l'Autriche pourroit l'attaquer de flanc & y pénétrer facilement.

Le citoyen Neveux, professeur de dessin à l'école polytechnique, est venu en Bavière, muni d'ordres du ministre de l'intérieur, pour examiner s'il n'y avoit pas, dans les collections de tableaux de ce pays, des morceaux dignes de compléter notre muséum. La galerie de Munich est une des plus belles; mais l'électeur, avant son départ, en a fait enlever les chef-d'œuvres. De soixante-sept tableaux que le citoyen Neveux a choisis dans la résidence à Schleisheim & dans la galerie électorale, il n'y en a que huit qui méritent l'attention de l'artiste & de l'amateur; savoir:

- 1<sup>o</sup>. L'Adoration des Rois, dans la maniere de Rubens;
- 2<sup>o</sup>. La Vierge, St-Jean & d'autres saints, de Tintoret;
- 3<sup>o</sup>. Abel, tué par Caïn, attribué à Cagnacci;
- 4<sup>o</sup>. Les Quatre-Chasses, dans la maniere de Rubens;
- 5<sup>o</sup>. La Mort de la Vierge, par Sandrast;
- 6<sup>o</sup>. La Vierge, Jésus, & un Homme de profil à genoux, par Vandick;
- 7<sup>o</sup>. La Fraction du Pain, par Rubens;
- 8<sup>o</sup>. L'Adoration des Rois, l'un des premiers tableaux que Rubens a peints.

Les autres sont de Rubens, de Vandick, d'Espagnolet, de Titien, de Tintoret, de Saraccino, &c. Il y en a d'attribués à D. de Volterre, à Louis Carrache, à Poelenbourg; il y en a de van Hub, de Jean Achen, de van der Brach, de Jean Steen, de Hemssen: il y en a de différens peintres allemands, hollandais & flamands, du seizieme & du commencement du dix-septieme siècle; comme, de Jean de Pay, de Christophe Schwartz, de Jean Buldung-Grün, de Joachim Bekler, de Sustrisse, d'Ulric Loth (de Munich), de Joachim Sandrast, &c. &c.; mais qui ne paroissent pas mériter l'honneur de figurer dans notre muséum, à moins qu'on ne veuille ainsi compléter l'histoire de l'art.

Le citoyen Neveux a promis, dans une lettre adressée au

gouvernement électoral, des tableaux des collections de la république en échange de ceux là. Il va suivre l'armée en qualité de commissaire du gouvernement pour les arts, & il se propose, en même tems, de travailler pour les sciences. Il paroît avoir le bon esprit de profiter des talens du pays. Ainsi, quoiqu'il ne soit que peintre, il pourra rendre son voyage utile aux arts & aux sciences.

*D' Augsbourg, le 25 septembre (1<sup>er</sup> vendémiaire).*

L'empereur est parti hier matin pour Vienne, avec le comte de Lehrbach.

La plus grande partie de l'armée française se retire de la Bavière en Souabe, où elle va reprendre ses cantonnemens. La cavalerie doit se rendre sur le Necker. Le général en chef Morau arrivera demain ici avec son quartier-général, & deux jours après il partira pour Stuttgart. Le lieutenant-général Sainte-Suzanne doit transférer son quartier-général à Mannheim.

*De Spire, le 26 septembre (4 vendémiaire).*

Les Français ont pris aujourd'hui possession d'une des portes de Philipsbourg. Cette forteresse, la seule qui reste à l'Empire sur le Rhin (outre Wesel appartenant au roi de Prusse), fut bloquée par les Français pendant un mois dans la campagne de 1796, bloquée de nouveau à deux ou trois reprises, & enfin bombardée en 1799, mais chaque fois dégagée par l'archiduc Charles, qui, pour conserver à l'Empire cette forteresse, s'exposa deux fois aux plus grands périls.

#### ANGLETERRE

*De Londres, le 21 septembre (4<sup>e</sup> complémentaire).*

Le comte de Castelcicala est arrivé dans cette ville, comme envoyé de la cour de Naples auprès de notre gouvernement.

Le colonel Harris, qui commande les volontaires de la cavalerie légère, a été autorisé, dit-on, par le duc de Portland, à agir de lui-même, dans les circonstances actuelles de troubles, sans être assujéti aux ordres du magistrat civil. La prudence de cet officier est un garant certain qu'il n'abusera pas du pouvoir qui lui est confié ainsi à discrétion.

Chabran, du corps de ballet de notre opéra, & de celui du théâtre de Margate, a été arrêté samedi dans ce dernier port, en vertu d'un *warrant* émané du duc de Portland, qui interdit à tout étranger de rester en-deçà de 10 mille des côtes d'Angleterre. Pendant qu'il étoit examiné par M. Cobb, un des propriétaires du théâtre de Margate, M. Sham, s'est présenté & a répondu par un cautionnement de 500 liv. sterling, de sa comparution par-devant un des secrétaires d'état.

Une bande d'incendiaires avoit commencé à mettre le feu, vendredi dernier, au magasin de M. John Brinsdex, de Malborough, le soupçonnant rempli de bled & de farine, lorsque la fumée a attiré du monde assez à tems pour empêcher le bâtiment d'être brûlé.

Le conducteur de la diligence de Twickenham a été condamné ces jours derniers à un mois d'emprisonnement par la cour de Hick's-Hall, pour avoir raé de si près le bord de la grande route avec sa voiture, qu'un homme qui passoit à cheval fut obligé de se détourner brusquement du chemin que l'usage lui assignoit; sans quoi il eût été blessé par les chevaux de la diligence qui froisserent celui qu'il montoit. Le juge, en prononçant la sentence, observa qu'elle étoit

extrêmement douce, & que la négligence coupable des conducteurs de voitures occasionnoit de si fréquens accidens, qu'elle devoit être traitée avec la plus grande sévérité.

Le major Swan a découvert à Dublin une manufacture considérable de faux billets de banque. Toutes les planches ont été saisies.

Il est entré à Portsmouth neuf cutters de la douane, revenant de l'expédition contre le Ferrol. Ils ont laissé, le 24 fructidor, la flotte de transports à la hauteur d'Oporto, faisant route pour Gibraltar. Les vaisseaux de ligne *le London*, *l'Impétueux*, *l'Ajax* & *le Renow*, qui faisoient partie de cette expédition, ainsi que plusieurs frégates, ont rejoint lord Saint-Vincent à la hauteur d'Ouessant.

Trois navires suédois ont été détenus par nos croiseurs, qui les ont conduits à Portsmouth.

La frégate *le Trent* est arrivée de la Jamaïque, ayant à bord l'amiral sir Hyde-Parker.

On a reçu avis que *le Stag*, cutter du gouvernement, a péri sur la côte d'Espagne. Le capitaine Winthrop, qui le commandoit, a été ramené ici par le cutter *la Rose*.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Paris, le 8 vendémiaire.*

Les consuls ont arrêté, le 5 de ce mois, que les certificats des demandes de brevets d'invention seroient délivrés par le ministre de l'intérieur, & les brevets délivrés ensuite par le premier consul. Mais pour prévenir l'abus que les brevetés pourroient faire de leurs titres, il sera déclaré que le gouvernement, en l'accordant, n'entend garantir en aucune manière ni la priorité, ni le succès d'une invention.

— Les cinq conseillers d'état chargés de présenter un autre mode de radiation de la liste des émigrés, ont fait leur rapport aux consuls.

— Le conseiller d'état Péliet a envoyé de Milan à Paris le plan de la constitution cisalpine, dont les bases sont à-peu-près telles que nous les avons données dans notre feuille du 5 fructidor. Nous en parlerons plus en détail, lorsqu'elle sera rendue publique.

— La police a fait arrêter, avant-hier, une *planche de faux récépissés de la trésorerie nationale*, à valoir sur les contributions mobilières & somptuaires de l'an 8. Le graveur & celui qui l'avoit mis en œuvre sont arrêtés. Le premier a tout avoué, & les pièces de conviction ont été saisies avec eux.

— Le ministre de l'intérieur vient de nommer inspecteur des hospices civils de Paris, le citoyen Paroisse, membre du collège & de l'académie de chirurgie de Paris, & ex-chirurgien en chef des hôpitaux militaires de la république.

— Les projets des colonnes départementales qui sont parvenus au ministre de l'intérieur, seront exposés à la salle de l'institut national, après sa séance publique du 15 de ce mois.

— Le préfet du département de la Seine vient de prendre un arrêté qui fixe pour l'an 9, le prix de la journée de travail à 2 fr. 50 cent. C'est d'après cette base que seront perçues les amendes de simple police, & les remplacements de garde payés.

— Une commission nommée par l'institut national, & composée des citoyens Brisson, Monge, Charles, Vincent, Regnaut & Dufourni, fit, le 28 fructidor, dans une séance de cette société savante, un rapport sur le *Panorama*, dans

lequel, après l'historique de cette invention & l'éloge de ses effets, les rapporteurs concluent que cette manière d'exposer les tableaux, inventée à Londres par M. Barker, introduite en France par l'Américain Fulton & perfectionnée par le citoyen James à l'aide des artistes Fontaine, Prévost & Bourgeois, est une découverte aussi curieuse dans ses effets, qu'utile pour les arts, & qu'à cet égard elle mérite l'intérêt & l'approbation de l'institut. La classe des sciences physiques & mathématiques a approuvé ce rapport & adopté ses conclusions.

— La seconde classe de l'institut national s'occupa, dans sa séance du 2 vendémiaire, du *Système lexicologique* du citoyen Butet, dont ce dernier a fait plusieurs démonstrations, tant à l'institut qu'à la *société des observateurs de l'homme*. Il résulte du rapport qui a été fait à ce sujet, que ce système est très-propre à perfectionner l'*Idologie*, & qu'il peut devenir, par son application à toutes les langues, un des moyens les plus sûrs d'arriver aux bases fondamentales d'une langue universelle; qu'en conséquence le ministre de l'intérieur sera invité, au nom de l'institut, à charger le citoyen Butet de faire son expérience dans l'enseignement simultané de 25 à 50 élèves d'une des écoles nationales de Paris.

Le ministre a écrit au citoyen Butet qu'il l'engageoit à se concerter avec le citoyen Champagne, pour faire au Prytanée l'essai en grand de son système.

— Le tribunal correctionnel va être saisi d'une cause d'escroquerie singulière. Un de ces chevaliers d'industrie, dont cette ville fut toujours abondamment pourvue, s'étant enparé de l'esprit d'un homme riche & crédule, lui a proposé de lui vendre le *secret de gagner au jeu*. Le marché conclu, moyennant 24,000 fr. comptant, une obligation de 80,000 fr. & la cession d'une propriété de 50,000 fr. Il s'agissoit d'aller à l'épreuve. La première réussit très-bien, probablement par des arrangemens pris avec d'autres escrocs; mais les séances suivantes furent malheureuses. L'acquéreur du prétendu secret se douta qu'il étoit la dupe d'un véritable fripon & lui proposa, par arrangement, de lui laisser les 24,000 fr. qu'il lui avoit comptés, plus la propriété des 50,000 fr., à condition qu'il lui rendroit son billet de 80,000 fr. Cet arrangement a été refusé. La plainte a été rendue, & le juge de paix de la division de l'Ouest instruit actuellement cette étrange affaire.

— Le citoyen Locré, secrétaire-général du conseil d'état, prépare & va publier un ouvrage important, sous le titre de *Legislation Française*, qu'assurément personne ne confondra avec un autre que nous annonçâmes avant-hier sous le même titre. Il est assez singulier qu'un homme d'état & un fou s'accordent à prendre le même titre, l'un pour le mettre à la tête d'une production marie par la sagesse, & l'autre pour faire valoir ses rapsodies. Cela s'explique en songeant que si un sot peut dire un bon mot, il n'appartient qu'à l'homme d'esprit de le sentir.

— Le citoyen Tessier annonce qu'il va reprendre la continuation des *Annales de l'agriculture française*, dont les premiers volumes ont, avec raison, satisfait l'attente du public & justifié la réputation de leur auteur.

— Un brevet d'invention a été accordé au citoyen Thilorier pour une nouvelle manière de construire les poëles, au moyen de laquelle toute fumée ou vapeur odorante est consumée par le feu; ce qui présente le double avantage de l'agrément & de l'économie.

— Les autorités constituées, les gendarmes & la garde nationale de Tours & de Loches ont jusqu'ici fait de vaines recherches sur les traces du citoyen Clément-de-Ris. Les ravisseurs dirent en partant, à son épouse, qu'il ne lui seroit fait aucun mal, & que sous peu de jours elle en recevrait des nouvelles. On a trouvé dans la forêt où ils se sont enfoncés, le chapeau & un des pistolets du cit. Clément. La police met, au reste, la plus grande activité dans ses poursuites.

— Les seize chevaux andalous que le roi d'Espagne envoie au premier consul, sont arrivés à Bordeaux le 5 vendémiaire. Ils sont âgés de quatre à six ans, & ne doivent être rendus à Paris que dans trois décades, attendu que, pour ne pas les fatiguer, on ne leur fait faire que quatre lieues par jour. Leur nombreuse suite a été traitée avec les plus grands égards.

— On poursuit à Bordeaux, avec beaucoup d'activité, les matelots déserteurs. La police en a découvert & arrêté une quarantaine de cachés chez les femmes publiques.

— On annonce que les vendanges des Graves sont belles, & que le vin sera bon.

— Des marins français échappés des prisons d'Angleterre, sont entrés, le 5<sup>e</sup>. jour complémentaire, dans le port du Havre, sur un canot anglais dont ils s'étoient emparés. . . . Trait d'audace qui méritoit le succès qu'il a obtenu.

— Nous rapporterons le trait suivant, tel qu'on nous le mande de Berne. Le gazetier Zehander s'avisait de dire, dans une de ses feuilles, que le jour de jeûne avoit été différé dans cette ville, parce que les généraux français avoient témoigné le desir d'aller à la comédie ce jour-là. Cette assertion innocente ou maligne, mais fautive, avoit fait fortune dans une certaine classe du public. Le ministre de la police a chargé le préfet d'en témoigner son mécontentement à l'auteur, & de l'inviter à se rétracter.

#### Bourse du 8 vendémiaire.

Rente prov., 21 fr. 88 c. — Tiers consol., 54 fr. 85 c. — Bons, 1 fr. c. 61 — Bons d'arrérage, 84 fr. 50 c. — Bons pour l'an 8, 91 fr. 25 c. — Syndicat, 00 fr. 00 c. — Coupures, 69 fr. 50 c.

*Guide des Maires et Adjoint*, par le citoyen Sounois, éditeur du *Guide des Notaires*. Prix, 4 fr., & 5 fr. franc de port. A Paris, chez Beauvegard, commissionnaire en librairie, rue Traversière, n<sup>o</sup>. 771.

Cet ouvrage qui est livré à l'impression, contient un commentaire raisonné & des développemens sur les loix & actes du gouvernement, dont l'exécution est confiée aux maires & adjoints & dont la connaissance leur est indispensable. Il est rédigé par lettres alphabétiques, afin de rendre les recherches plus faciles & présenter sous le même point de vue les devoirs & les obligations des maires & adjoints sur chacune de leurs fonctions. On y trouve le modèle de tous les actes qui sont de la compétence des maires & adjoints, avec des observations relatives au timbre & à l'enregistrement pour ceux de ces actes qui sont assujettis.